



VILLE DE THURSO

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÉSOLUTION DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT PPCMOI N° 10-2011

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Secrétaire-Trésorier et Directeur général de la susdite municipalité :

QUE : -

LE Conseil municipal de la Ville de Thurso, à sa séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, a adopté un 1^{er} projet de résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) N° 10-2011 au 352 rue Victoria.

Compte tenu de la difficulté de tenir une assemblée publique en période de pandémie, une présentation aura lieu le lundi 24 janvier 2022 à 16 h, en direct sur Facebook à <https://www.facebook.com/villethurso/>. Au cours de cette présentation, le maire ou son représentant expliquera le projet de résolution et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et acceptera les commentaires des personnes et organismes qui désirent s'exprimer. La présentation demeurera disponible jusqu'au 8 février 2022 sur le site www.ville.thurso.qc.ca

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel à inspecteur@villethurso.ca ou par courrier à Ville de Thurso, 161 rue Galipeau, Thurso (Québec) J0X 3B0, pendant 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 25 janvier au 8 février 2022.

➤ Résumé du 1^{er} projet de résolution :

D'accorder, en vertu du Règlement N° 10-2011 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une autorisation pour l'occupation par un **commerce d'alimentation de type pâtisserie (sous-classe CA-9)** au 352 rue Victoria, et ce, aux conditions qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet particulier autorisé.

Description des zones concernées et des zones contiguës

- La zone concernée est la COM-a-147
- Les zones contiguës à la zone COM-a 147 : CONS-a 144, C-b 146, R-d 151, MX-a 150

Les adresses suivantes sont situées dans la zone concernée et les zones contiguës, soit :

- Zone COM-a 147 : 336, 340, 350 et 352 Victoria
- Zone CONS-a 144 : 356 Victoria ;
- Zone C-b 146 : 127 Alexandre, 122 Chartrand, 100 Galipeau, 96, 98 et 100 Portelance, 324 à 334 Victoria, 339, 341, 347, 353¹, 355 et 357 Victoria, 360 à 372 Victoria, 374 à 406 Victoria, 408 à 445 Victoria ;
- Zone R-d 151 : 331 à 350 Desrosiers¹, 351 à 354 Desrosiers, 85 à 94 Portelance
- Zone Mx-a 150 : 327 Desrosiers, 51 à 69 Galipeau, 71 à 97 Galipeau, 311 et 315 Perras.

Le projet de résolution en vertu du règlement PPCMOI No 10-2011 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le 1^{er} projet de résolution et les documents qui y sont liés peuvent être consultés sur notre site web www.ville.thurso.qc.ca (section « avis publics ») ou demande par courriel à inspecteur@villethurso.ca ou au 819-985-2000 poste 2905 durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Thurso, Québec, ce onzième jour de janvier deux mille vingt-deux (2022).

1 ajout

Jasmin Gibeau
Secrétaire-trésorier et Directeur général
VILLE DE THURSO